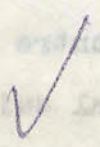


1/20.



Paris, le 31 mai 1920.

Monsieur le Président,

Par note du 9 novembre 1919, adressée à

Votre prédécesseur, j'avais, au nom de mon Gouvernement, exprimé le désir que, dans les traités de paix à conclure encore, un article fût inséré, confirmant la reconnaissance des garanties stipulées en faveur de la Suisse en

1815.

Le lendemain, Son Excellence M. Clémenceau

m'avait répondu que la suggestion du Conseil fédéral

suisse avait été accueillie par le Conseil suprême et que

le traité de paix avec la Bulgarie contiendrait un ar-

ticle identique aux articles 435 du Traité de Versailles

et 375 du Traité de Saint-Germain.

Le projet de traité avec la Turquie ne renfermant pas de disposition relative à la reconnaissance de la neutralité suisse, j'ai, conformément aux instructions

Son Excellence

Monsieur MILLERAND,

Président de la Conférence de la Paix,

PARIS.

S.



PPS

du Gouvernement fédéral, l'honneur de demander que mention en soit encore faite, tout comme ce fut le cas pour la Bulgarie. Si, ainsi que je me plais à espérer, cette proposition rencontre un accueil favorable, il semblerait au Conseil fédéral suisse superflu de reprendre tout le texte, y compris les dispositions concernant la question de Savoie et les zones franches; en effet, pour ne point charger inutilement le traité avec la Turquie, on pourrait s'en tenir à la première phrase de l'article 435 du Traité de Versailles et insérer une formule de la teneur suivante :

"Les Hautes Parties contractantes
 "reconnaissent les garanties stipulées
 "en faveur de la Suisse par les Traités
 "de 1815 et notamment l'acte du 20 novembre 1815, garanties qui constituent
 "des engagements internationaux pour le
 "maintien de la Paix."

Votre Excellence m'obligerait beaucoup en soumettant à la Conférence des Ambassadeurs ce désir du Conseil fédéral suisse et en consentant à me tenir informé de la décision qui interviendra.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.

Monsieur WILHELM
 Président de la Conférence de la Paix

W A R S A W